

COMMUNE DE LULLY



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Approuvé par la Municipalité de Lully

le

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique à Lully

du au

Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Général de Lully

le

Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le

IMPACT – CONCEPT SA
ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE EAU ENERGIE

Echelle 1 : 5'000

Format 72.8x64 cm

Date	Dessin	Visa
20.01.2023	RF	VB
02.07.2024	RF	VB
18.02.2026	RF	VB

LEGENDE

--- Périmètre communal et périmètre du plan légalisé (PACom)

Zones d'affectations

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVFo)

Modifications apportées suite à l'enquête publique du 24.08.2024 au 22.09.2024

Zone de verdure 15 LAT

Patrimoine

- Objet classé
- Objet inscrit à l'inventaire
- Plan de classement
- Voies de communication historique d'importance nationale, avec substance
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Périmètre des régions archéologiques (à titre indicatif) et numéro d'identification

Eaux

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux

Secteurs de restriction liés aux dangers naturels

- GPP1 / GPP2 Glissements de terrain
- INO Inondations

Accidents majeurs (à titre indicatif)

- Périmètre de consultation (OPAM)
- Périmètre du rayon R0 FE (Boule de feu) du gazoduc

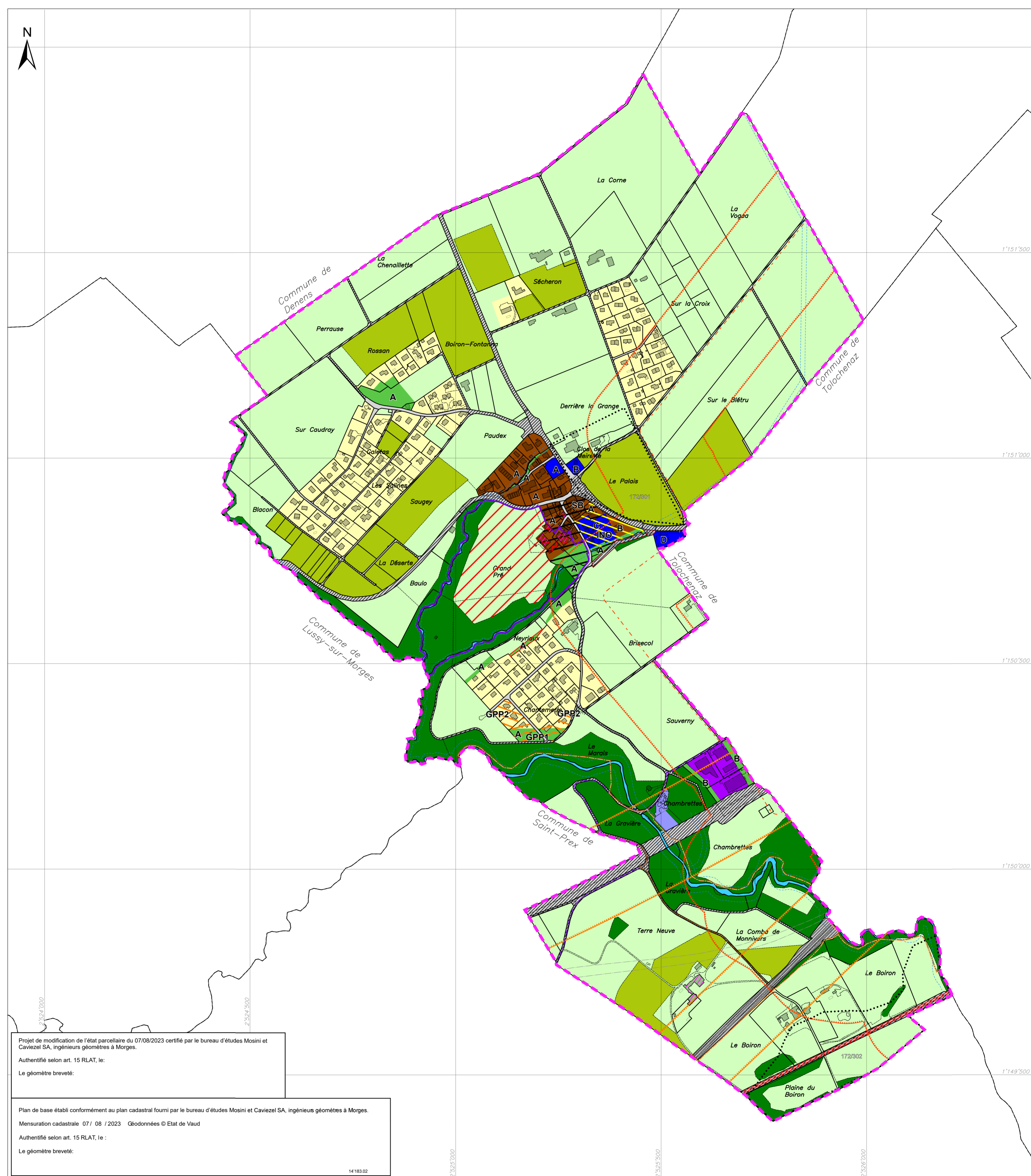
--- Tracé indicatif du gazoduc Gaznat

Mobilité douce (à titre indicatif)

- Itinéraire à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraire SuisseMobile à pied
- Itinéraire SuisseMobile à vélo

Autres éléments indicatifs

- Potentiel futur tracé des voies CFF Tolochenaz-Perroy



Projet de modification de l'état parcellaire du 07/08/2023 certifié par le bureau d'études Mosini et Caviezel SA, ingénieurs géomètres à Morges.
Authentifié selon art. 15 RLAT, le:
Le géomètre breveté:

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études Mosini et Caviezel SA, ingénieurs géomètres à Morges.
Mensuration cadastrale 07 / 08 / 2023 Géodonnées © Etat de Vaud
Authentifié selon art. 15 RLAT, le:
Le géomètre breveté: